



## CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : Bât. «Equinoxe II» - 4, avenue du 8 mai 1945  
78284 GUYANCOURT CEDEX

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE du 18 octobre 2007

#### 1 milliard d'amende : combien de milliers d'emplois supprimés en plus ?

La Commission européenne vient donc de condamner France Télécom au remboursement d'une somme extravagante estimée entre 800 millions à 1,14 milliard d'euros. À l'été 2004, Bruxelles avait jugé illégal l'avantage fiscal que représentaient les aides sous forme d'exemptions de la taxe professionnelle, accordées à l'opérateur historique entre 1994 et 2002. En 2005, la commission précisait la somme, s'élevant selon elle à 928 millions d'euros hors intérêts.

Pour la CFE-CGC de France Télécom, cette décision amène quelques remarques.

- Tout d'abord, Bruxelles agit au nom du respect de la concurrence. **Or de 1994 au 1<sup>er</sup> janvier 1998, le marché français n'était pas ouvert. Il n'y avait pas de concurrence encore moins de préjudice à cette concurrence inexistante.**

- **A la lecture des différentes dépêches, l'État français semble avoir été un défenseur peu intransigent du dossier France Télécom :** "La Cour constate en outre que la France a fait preuve à l'égard de la Commission d'un manque de coopération en se bornant à contester le bien-fondé de la décision et les propositions de la Commission sans soumettre de contre-proposition chiffrée concrète à la Commission", commente le communiqué de la Cour de justice européenne.

L'exécutif contactera les autorités françaises afin de leur demander de mettre en oeuvre sa décision de récupération "dans les plus brefs délais".

**La CFE-CGC note tout de même que le milliard réclamé tombera dans les poches de ... l'Etat français !** Union européenne, Arcep, Conseil de la concurrence... Il faut rappeler le lourd tribut payé chaque année par France Télécom aux différentes entités, françaises et européennes, de régulation : Les amendes sont passées de 49,3 millions d'Euros en 2004 à 754 millions en 2005, 500 millions en 2006. Et cela va continuer à monter, avait averti Bruno Lasserre, le Président du Conseil de la Concurrence cette année-là. **Au grand bénéfice de l'Etat qui perçoit toutes les amendes et non les consommateurs qui seraient les prétendues victimes.**

- Il est vrai que l'Etat français est dans une situation paradoxale. Il reste, et de loin, le principal actionnaire de cette société privatisée, nomme le conseil d'administration, désigne le PDG, fixe le montant des dividendes (quelques 900 millions d'euros versés cette année à l'actionnaire Etat). Il est par ailleurs le premier employeur puisque 70 000 membres du personnel sont des fonctionnaires d'Etat. Mais le gouvernement entend n'avoir aucune responsabilité sur l'emploi alors que se déroule une gigantesque restructuration visant la suppression de 22 000 emplois en trois ans. **Il est également régulateur, avocat mais toujours le seul bénéficiaire des innombrables amendes qui sont assénées au groupe France Télécom.**

- En dernier lieu, qui fera les frais de cet acharnement technocratique bruxellois ? Pas **les actionnaires qui ont perçu 3 milliards d'euros cette année et à qui on promet plus l'an prochain.** Les salariés et les fonctionnaires de notre groupe savent bien qu'il leur reviendra de payer l'addition de cette furia libérale, sous formes de destruction de milliers d'emplois supplémentaires et de baisse continue du pouvoir d'achat. Le secteur des télécoms européen est certainement le marché le plus régulé de l'Union européenne et plus il est régulé, plus on doit constater une baisse continue des emplois à France Télécom mais également dans l'ensemble des entreprises de la branche des Télécoms.

**La CFE-CGC de France Télécom demande solennellement au gouvernement plutôt que d'être juge, partie et encaisseur, d'assumer pleinement ses responsabilités d'actionnaire notamment en ce qui concerne la sauvegarde des emplois en France du groupe France Télécom.**

#### Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC au Comité Central d'Entreprise (06 86 27 32 72) [crozier@noos.fr](mailto:crozier@noos.fr)  
- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC (06 62 22 78 35) [pierremorville@yahoo.fr](mailto:pierremorville@yahoo.fr)